

Nombre de conseillers

- En exercice :	23
- Présents :	20
- Ayant donné Procuration :	3
- Votants :	23
- Absent(s) excusé(s) :	3
- Absent(s) :	0

OBJET

**DESIGNATION DES
DELEGUES AUPRES DES
ORGANISMES
EXTERIEURS**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 mars 2026 et que la liste des délibérations est affichée à la porte de la mairie en date du 9 avril 2026.

2026-21

L'an Deux Mille Vingt Six, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune d'ECOLE-VALENTIN étant réuni en mairie d'Ecole-Valentin, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Kadir YILDIRIM, le Maire.

Etaient présents : BARBOSA Coralie, BOITEUX Doriane, BOUVERET Martine, BUNEA David, CANAUX Sylvain, CHAPON Isabelle, COLOMBIER Stéphanie, FOTI Frédéric, GAUDIN Claire, GENESSEAUX Clément, GUEY Jean-Luc, JACQUINOT Corinne, JAILLOT Jacques, KOLMAYER Valérie, LAGOUTTE VERRIER Karen, LOUVEAU Hubert, MERGEN Maxence, NAJIB Nadège, TONNELIER Gilles, VOISIN Aude, YILDIRIM Kadir

Ainsi que Mme la secrétaire générale

Absents excusés : ANDREOSSO Brigitte ayant donné pouvoir à JACQUINOT Corinne, FOURCASSE Fabien ayant donné pouvoir à BARBOSA Coralie, COLOMBIER Stéphanie ayant donné pouvoir à BOITEUX Doriane.

Un scrutin a eu lieu, M. Maxence Mergen a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que la commune d'Ecole-Valentin doit être représentée au sein de différents syndicats et organismes extérieurs auxquels elle adhère.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de procéder à un vote à main levée.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

- **AUDAB** (agence d'urbanisme de l'agglomération bisontine) :

M. Kadir YILDIRIM

- **CNAS** (centre national d'action sociale) : **Mme Karen Lagoutte Verrier**

Le CNAS est un organisme qui accompagne les collectivités territoriales dans la mise en place d'une politique d'action sociale pour les agents. Il propose un large éventail de prestations : aides financières (famille, logement, vacances), offres de loisirs et actions de solidarité. L'adhésion au CNAS permet à la collectivité de répondre à ses obligations en matière d'action sociale. Le CNAS repose sur des élus et des référents locaux qui assurent le relais d'information, accompagnent les agents et participent à la promotion des prestations. En résumé, le CNAS est un outil clé de politique sociale, favorisant l'attractivité de la collectivité et la qualité de vie au travail.

- **UDCCAS** : **Mme Karen Lagoutte Verrier**

2026-21

- **SIVU MARPA** : *Le SIVU MARPA, syndicat intercommunal, a permis la création d'une Maison d'accueil Rurale pour Personnes Agées sur le territoire d'Ecole-Valentin.*

SIVU MARPA : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Maison d'Accueil Rurale Personnes Agées

Président : Le maire M Kadir Yildirim

2 délégués titulaires : Mme Karen Lagoutter Verrier, Brigitte Andreosso

2 délégués suppléants : Fabien Fourcasse, Stéphanie Colombier

- **SICA** :

- 2 titulaires : Valérie Kolmayer, Aude Voisin

- 2 suppléants : Isabelle Chapon, Corinne Jaquinot

- **SYBERT** : Mme Martine Bouveret, Clément Genesseeux (suppléant)

- **SCOT** : Mme Martine Bouveret, Clément Genesseeux (suppléant)

- **Conseiller défense** : M. Maxence Mergen

- **Grand Besançon Métropole** :

- Référent PLUI : Mme Martine Bouveret

- Référent Eau/Assainissement/Voirie : Mme Martine Bouveret

- **Sécurité routière** : M. Maxence Mergen

- **Référents sécurité** : M. Maxence Mergen, Karen Lagoutte Verrier, Stéphanie Colombier

Délibération :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident l'ensemble des nominations présentées ci-dessus au sein des syndicats et des organismes extérieurs.

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours que dessus.
Pour copie conforme.

Secrétaire de séance
Maxence MERGEN

Le Maire,
Kadir YILDIRIM

